

fabrication du chanvre à un stage plus avancé que le fil ou la ficelle, manufacturé au Canada et vendu pour la consommation domestique, pendant les périodes et selon les échelles suivantes, savoir :

Du 1er juillet 1925 au 30 juin 1926, inclusivement, 1 cent $\frac{1}{2}$ par livre;

Du 1er juillet 1926 au 30 juin 1927, inclusivement, 1 cent $\frac{1}{4}$ par livre.

Du 1er juillet 1927 au 30 juin 1928, inclusivement, 1 cent par livre;

Du 1er juillet 1928 au 30 juin 1929, inclusivement, trois quarts de cent par livre;

Du 1er juillet 1929 au 30 juin 1930, inclusivement, $\frac{1}{2}$ cent par livre.

2. Que la somme ainsi payée comme prime n'excédra pas deux cent mille dollars dans l'une quelconque de ces périodes.

3. Que cette prime ne sera pas payée pour du fil ou de la ficelle de chanvre, ou chanvre manufacturé à un stage plus avancé que le fil ou la ficelle et exporté du Canada.

4. Que le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour appliquer l'intention des présentes dispositions; et

5. Que le ministre du Commerce sera chargé d'appliquer les dispositions ci-dessus.

L'objet de la résolution était, à l'origine, d'accorder une prime de cinq ans n'excédant en aucune année \$200,000, ce qui équivaldrait à un crédit possible de 1 million environ. Je propose que ce montant reste tel qu'il est, mais que nous le répartissions sur huit ans, le montant de chaque année ne devant pas dépasser \$125,000. Bien que la prime ne soit pas plus élevée, elle se trouve répartie sur un plus grand nombre d'années. Nous proposons qu'elle date de 1926.

M. HOCKEN: Le ministre a-t-il l'assurance qu'elle suffira à établir cette industrie.

L'hon. M. FIELDING: Je ne serais pas justifiable de donner cette assurance, mais j'espère qu'elle sera suffisante. Naturellement, ceux qui veulent avoir des primes, en demandent généralement plus que nous ne pouvons leur accorder, et ils cherchent tout d'abord à créer l'impression qu'ils ne pourront réussir à moins que nous ne leur donnions tout ce qu'ils désirent. Je me contenterai de dire que j'espère que notre proposition atteindra son but. Je ne puis rien promettre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je suppose que cette prolongation de cette période est le résultat de nouvelles négociations.

L'hon. M. FIELDING: Oui. Le vœu des intéressés sont réalisés en partie mais non entièrement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sont-ils satisfaits de la nouvelle période? Je présume qu'ils voulaient probablement obtenir plus sous d'autres rapports tout aussi bien qu'au sujet de la prolongation de temps. Mais, quant à celle-ci, ont-ils eu ce qu'ils voulaient?

[L'hon. M. Fielding.]

L'hon. M. FIELDING: En ce qui concerne la résolution, elle est tout à fait conforme à leurs désirs, bien qu'elle n'aille pas aussi loin qu'ils l'eussent souhaité. Il y a un mois de différence entre la date à laquelle nous commençons et celle qu'ils suggèrent; nous voulons l'année civile absolue. A part cela, la résolution leur accorde ce qu'ils demandent.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je parle de la question de temps.

L'hon. M. FIELDING: Nous prenons l'année civile plutôt que le mois de décembre, parce que c'est plus commode.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dois féliciter le ministre de ses efforts, bien qu'il n'ait pas choisi, à mon sens, la méthode qui serait, à la longue, la plus avantageuse pour le pays. J'espère sincèrement qu'il réussira avec celle qu'il a adoptée. Si la culture du chanvre dans l'Ouest nous rapporte d'heureux résultats, c'est-à-dire si elle peut rivaliser avantageusement avec les autres, ce serait une excellente chose pour cette partie du pays, j'en suis sûr. Je n'aime pas le système des primes. Je ne crois pas qu'il soit sage. Il peut se présenter des cas qui le justifient, mais je ne crois pas que l'on puisse appliquer ce système, en vogue dans d'autres contrées, à notre jeune pays où il faut tenter toutes sortes d'expériences et s'exposer aux dangers de nouvelles entreprises, si nous laissons les choses suivre leurs cours comme certains le suggèrent. Je souhaite donc vivement avec le ministre que cette ligne de conduite aura pour effet d'implanter l'industrie linière chez nous et que dès maintenant, elle commencera à prospérer.

M. HOEY: Je ne puis me convaincre que le ministre est assuré du succès de cette tentative de créer cette industrie dans l'Ouest. Je me demande si nous avons raison de penser que le projet sera mis à exécution. Je suis persuadé, d'après mon expérience, que si cette manufacture est établie à Winnipeg, ou ailleurs dans l'Ouest, nous serons amèrement déçus.

Au fond, quelle est la situation? Nous importons actuellement, à peu près 90 p. 100 de la ficelle d'engrègement dont nous nous servons. J'ai appris de source autorisée que les fabricants de ficelle d'engrègement des Etats-Unis ne peuvent desservir les marchés européens qui sont bien approvisionnés maintenant par des établissements d'Europe, entre autres par le Belfast Rope Works, la plus grande fabrique de l'univers.

Nous importons près de 90 p. 100 de la ficelle d'engrègement dont nous avons besoin. Suppo-